

## Aide à l'apprentissage pour les personnes handicapées

Contribuer à réaliser des buts d'apprentissage

### Autres brochures dans cette série

- ▶ Apprentissage et qualification professionnelle des métiers et professions
- ▶ Apprentissage en cours d'emploi
- ▶ Renforcement des compétences essentielles
- ▶ Fonds de développement de l'alphabétisation communautaire
- ▶ Contributions aux projets culturels
- ▶ Services d'aide à l'emploi
- ▶ Transition après les études
- ▶ Amélioration des compétences individuelles
- ▶ Partenariats locaux de développement du marché du travail
- ▶ Aide au travail indépendant
- ▶ Formation en cours d'emploi

### Centres de perfectionnement professionnel des TNO, Centre de services Canada-TNO

#### Fort Simpson

Deh Cho Hall, 2<sup>e</sup> étage 695-7338 Fax 695-7351

#### Fort Smith

Édifice Sweetgrass 872-7425 Fax 872-4507

#### Hay River

Palais de justice 874-5050 Fax 874-5062

#### Inuvik

Édifice Mack Travel, 1<sup>er</sup> étage 777-7365 Fax 777-7218

#### Norman Wells

Town Square 587-7120 Fax 587-2612

#### Yellowknife

Édifice Greenstone 766-5100 Fax 873-0423

[www.ece.gov.nt.ca](http://www.ece.gov.nt.ca)

[www.jobsnorth.ca](http://www.jobsnorth.ca)



## Qu'est-ce que le Fonds d'aide à l'apprentissage pour les personnes handicapées?

Le Fonds d'aide à l'apprentissage pour les personnes handicapées aide les résidents des Territoires du Nord-Ouest qui sont handicapés à réaliser leurs buts d'apprentissage. Des particuliers ou des organismes peuvent demander des fonds; les propositions doivent montrer que l'aide financière demandée contribuera à surmonter des obstacles à l'apprentissage.

## Suis-je admissible?

Pour être admissible au Fonds d'aide à l'apprentissage pour les personnes handicapées à titre d'organisme, vous devez :

- ▶ être au service de personnes handicapées.

Pour être admissibles au Fonds d'aide à l'apprentissage pour les personnes handicapées à titre de particulier, vous devez :

- ▶ être handicapé;
- ▶ avoir un plan d'apprentissage;
- ▶ montrer votre engagement envers la réussite des études, l'obtention de l'emploi ou la réalisation des buts personnels énoncés;
- ▶ être âgé de 18 ans et plus et ne plus fréquenter l'école; et
- ▶ être incapable d'obtenir de l'aide financière sur la formation auprès d'une autre source.

## Types de soutien

Voici des exemples de types d'aide fournis par ce programme :

- ▶ évaluation et orientation;
- ▶ accessoires, aides techniques et technologies fonctionnelles;
- ▶ livres, outils et équipement;
- ▶ services de tutorat;
- ▶ frais de scolarité et déplacement; et/ou
- ▶ transport.

## Durée du programme

La durée du programme varie en fonction du projet déterminé. Les projets sont financés sur une base annuelle (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars).

## Comment présenter une demande

Pour plus de renseignements, communiquez avec le Conseil pour les personnes handicapées des TNO (867-873-8230 ou 1-800-491-8885) ou le coordonnateur en alphabétisation et formation de base des adultes du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (867-920-3482).

Les demandes seront étudiées sur réception durant les réunions régulières du Comité d'aide à l'alphabétisation des personnes handicapées. Les demandes sont approuvées selon le principe « premier arrivé, premier servi »; l'exercice visant le financement commence le 1<sup>er</sup> avril.

